

marchands les envoient aujourd'hui porter par leurs commis et leurs garçons de bureau. Ce taux est trop élevé, surtout si nous tenons compte du fait qu'aux Etats-Unis, une lettre est transportée dans n'importe quelle partie du pays pour deux centins.

M. BOWERS : Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre à discuter cette question, mais je dirai que j'ai reçu plus de 200 lettres de douze cités de la confédération, et que, de ceux qui m'ont écrit, dix-neuf sur vingt ont admis que ce taux de deux centins faisait perdre de l'argent au gouvernement fédéral, car plusieurs envoient porter ces lettres par des commis et des garçons de bureau.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cette question mérite sans doute considération, mais je crains qu'il ne soit pas possible de la discuter maintenant. Avant que nous accordions le crédit que demande le directeur général des Postes, l'honorable ministre devrait être en mesure de nous dire quels sont les inspecteurs et les directeurs des postes des cités auxquels ce montant est destiné. Le nombre de ces fonctionnaires ne saurait être très considérable, et nous devrions avoir une liste des personnes auxquelles ces \$36,000 doivent être payés.

Sir ADOLPHE CARON : On peut fournir facilement ce renseignement. Je n'avais pas raison de m'attendre à ce que l'on demandât les noms de ces fonctionnaires.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que c'est précisément ce à quoi l'honorable ministre aurait dû s'attendre.

Sir ADOLPHE CARON : J'ai pu me tromper en supposant que les noms ne seraient pas demandés ; mais ils se trouvent tous dans la liste des membres du service civil et dans mon propre rapport. Je ne puis, toutefois, de mémoire, donner ces noms à l'honorable député ; mais je pourrai m'en procurer aisément la liste, si l'honorable député le désire.

M. DAVIES (I.P.E.) : Je ne crois pas que la Chambre soit traitée comme elle doit l'être dans le présent cas. L'honorable ministre nous présente, l'année dernière, pour son département, des estimations sensiblement réduites. La Chambre crut alors que ces estimations ne s'appuyaient pas sur des calculs faits à la hâte, mais sur des calculs faits avec soin par le directeur général des Postes et son sous-ministre. Cependant, aujourd'hui, l'honorable ministre nous dit que les réductions annoncées n'ont pu être faites, et qu'il a besoin de \$36,000. La Chambre a certainement le droit d'exiger qu'on lui dise pourquoi les réductions avaient été décidées, l'année dernière, et pourquoi elles ne sont pas réalisées, aujourd'hui. La simple déclaration du ministre, qu'elles n'étaient pas réalisables, ne saurait être considérée comme suffisante.

L'honorable ministre, avec sa suavité ordinaire, a soumis ses premières estimations sans nous donner des explications complètes, et, aujourd'hui, il nous demande, à la dernière heure de la session, de voter en sus une somme énorme sans accompagner sa demande d'aucune explication raisonnable. Je proteste contre cette manière d'agir, et je la considère comme contraire à la règle que l'on suit généralement dans les affaires.

M. McSHANE.

M. EDGAR : L'année dernière, le directeur général des Postes annonça à cor et à cri les réductions qu'il opérait. Il nous déclara que, sur les salaires et allocations pour autres objets les estimations pour l'exercice prochain seraient de \$17,965 de moins que le crédit voté, l'année précédente, pour le même objet. Mais il nous dit, aujourd'hui, qu'il lui manque plus de \$36,000 pour faire face au service mentionné dans l'item maintenant soumis. Je suis surpris que le directeur général des Postes ait pu croire un instant que le comité n'exigerait pas des explications. Ces explications sont d'autant plus désirées qu'il y a contradiction entre la demande actuelle de l'honorable ministre et sa déclaration de l'année dernière.

Une VOIX : Suspendu.

M. FOSTER : On devra réfléchir quelque peu avant de décider que le présent item ne sera pas adopté. L'année dernière, cet item fut réduit de \$17,000 en chiffres ronds, parce que le directeur général des Postes se proposait d'opérer cette réduction. Mais vous devez tenir compte du fait que la somme totale votée pour les salaires est de \$1,211,000. Puis la somme requise pour les salaires s'accroît tous les ans, et cette augmentation ne représente pas un pourcentage considérable sur le total. Supposez que la réduction ait été faite l'année dernière, le présent crédit n'accuserait qu'une augmentation de \$19,000, ce qui ne serait pas une augmentation extraordinaire pour l'immense personnel qu'il faut payer.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre s'écarte, je crois, de la question. S'il veut fixer quelque peu son attention, il constatera que la classe de fonctionnaires pour laquelle le présent crédit est demandé, est une classe très peu nombreuse. Elles se composent des inspecteurs et des maîtres de poste des villes.

M. FOSTER : L'ensemble des salaires pour cette classe s'élève à environ \$500,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce que le directeur général des Postes demande est \$36,000 pour le salaire des inspecteurs et des directeurs des postes des villes.

M. FOSTER : La réduction de cet item est défec-
tueuse, vu que le présent crédit s'appliquera à tout le service.

M. BORDEN : L'honorable directeur général des Postes soumit à cette Chambre, il n'y a que quelques mois, des estimations qui accusaient une réduction d'environ \$18,000. Il devait savoir alors pourquoi il faisait cette réduction, et il a dû l'appuyer sur des calculs raisonnables. Aujourd'hui, dans le cours de la même année, il demande une somme additionnelle de \$36,000 sans nous donner aucune explication.

M. FOSTER : Si vous voulez jeter les yeux sur la page 88 des estimations, vous verrez comment la chose s'explique. Il y a un total pour les bureaux de poste de villes et un total pour les bureaux d'inspecteurs. Ces deux totaux, pour l'exercice 1895-96, s'élèvent à \$1,193,000, et pour l'année prochaine la somme requise sera de \$1,223,000. Bien que la réduction de cet item ne comporte pas ces détails, telle est sa signification.